

# BULLETIN

## DE LA FÉDÉRATION JURASSIENNE

de l'Association internationale des travailleurs

Paraissant tous les Dimanches.

### Abonnements pour l'année 1874 :

#### En Suisse :

Un an, 8 fr., six mois, 4 fr.

Les abonnements pris auprès des bureaux de poste paient une surtaxe de 20 cent.

### L'émancipation des travailleurs

doit être l'œuvre

des travailleurs eux-mêmes.

### Abonnements pour l'année 1874 :

Allemagne, fr. 10»60. — Amérique, fr. 16. — Angleterre, fr. 13»20. — Belgique, fr. 10»60. — Espagne, 13»20. — Hollande, fr. 12»20. — Italie, fr. 9»60.

On s'abonne auprès de M. François Floquet, Grande Rue, 143, au Locle (canton de Neuchâtel, Suisse.)

LOCLE, LE 15 NOVEMBRE 1874.

### La tactique des grèves (1).

Les économistes déclarent avec beaucoup d'aplomb que la hausse ou la baisse des salaires est soumise à la loi de l'offre et de la demande : quand les ouvriers sont en trop petit nombre pour les travaux offerts, ils sont mieux payés ; quand le nombre d'ouvriers est supérieur à la quantité nécessaire à l'exécution des commandes, le salaire baisse.

Cette apparence de loi s'évanouit dans la pratique. En effet, pour déterminer que les ouvriers sont en trop petit nombre dans une circonstance donnée, il faudrait savoir ce que représente le travail d'un ouvrier, quantité essentiellement variable d'après le nombre d'heures de travail que l'on exigera d'eux.

Supposons qu'un patron emploie ordinairement 100 ouvriers travaillant 10 heures ; si ses commandes augmentent d'un dixième, il lui faudrait 110 ouvriers pour y satisfaire.

Voici donc un cas où les ouvriers sont en trop petit nombre pour les travaux à effectuer : que fera le patron ? Il proposera à ses ouvriers de travailler une heure de plus ; ceux-ci ne demandant pas mieux que de gagner davantage, accepteront, et l'équilibre se trouvera rétabli. Il n'y aura pas eu réellement élévation du taux du salaire, puisque pour une augmentation de salaire, les ouvriers donneront une augmentation proportionnelle de travail.

Le patron peut aller plus loin et leur demander, toujours par l'appât du gain, de travailler 12 heures. Alors nous calculons ainsi : l'ouvrage fait précédemment par 100 ouvriers à 11 heures par

jour, pourra être fait par 90 ouvriers lorsque ceux-ci travailleront 12 heures : on renverra donc 10 ouvriers. Cela s'arrêtera-t-il là ? Non. Le patron ira trouver chacun de ses ouvriers et lui dira : Vous receviez autrefois, par exemple, 4 fr. pour une journée de 10 heures ; la journée ayant été portée à 12 heures, je vous ai donné 4 francs 80 centimes ; mais aujourd'hui j'exige que vous continuiez à travailler 12 heures, tout en vous ramenant à l'ancien salaire de 4 francs. — Si l'ouvrier refuse, le patron mettra à sa place un des dix inoccupés ; après deux ou trois exécutions de ce genre, il est à parier que les autres céderont ; et ainsi, malgré le besoin où le patron s'est trouvé d'ouvriers, le salaire aura diminué au lieu d'augmenter. O économie politique !

Mais, dites-vous, si tous les ouvriers s'entendaient pour refuser la baisse, les 10 ouvriers inoccupés ne pourraient remplacer les 90 autres, et même on pourrait forcer le patron à donner de l'ouvrage à tous les cent, en réduisant la journée, et en même temps l'obliger à augmenter notablement les salaires.

Sans doute, mais il faudrait pour cela que les ouvriers se fussent entendus au préalable, et eussent formé des sociétés de résistance. Or les économistes ne veulent entendre parler de coalitions à aucun prix, et prétendent que c'est une violation de la liberté du travail.

Cet exemple nous semble suffisant pour prouver :

1° Que les économistes sont des radoteurs imbéciles, si ce ne sont pas des aveugles volontaires et intéressés ;

2° Que les ouvriers ne profiteront pas des circonstances les plus favorables de l'industrie, s'ils ne sont pas fortement organisés.

La coalition, et par conséquent la société de résistance qui doit la précéder, est donc le seul moyen qu'ait l'ouvrier d'user du droit qu'il a de

(1) Cet article, que nous reproduisons en en modifiant quelque peu la forme, a paru en 1869 dans l'*Internationale* de Bruxelles.

refuser son travail. Ce droit n'existe en quelque sorte pas pour lui à l'état individuel, il n'existe qu'à l'état collectif.

Beaucoup de causes peuvent engager les ouvriers à refuser leur travail, en dehors des questions de salaires : il y a la question de dignité, l'emploi des apprentis et des femmes, etc., etc. Mais, comme presque toujours les questions incidentes aboutissent à une hausse ou à une baisse des salaires, nous n'examinerons que deux cas où une grève peut se produire :

- 1° Pour résister à une baisse de salaire;
- 2° Pour obtenir une augmentation.

Si la diminution ne provient pas du fait de la cupidité d'un ou de plusieurs patrons, ce qui est le cas le plus rare, il faut bien admettre qu'elle provient, ou d'un ralentissement de l'industrie en général, ou de ce que la branche d'industrie en cause lutte péniblement, dans le pays, avec les industries étrangères concurrentes. Dans ce cas, il est évident que les patrons préféreront fermer leurs ateliers plutôt que de travailler à perte. Aussi la plupart des grèves ayant pour but de résister à une diminution de salaire ont-elles échoué.

Ce n'est pas qu'il faille toujours renoncer à lutter dans ces circonstances; car il pourrait arriver que les patrons n'eussent provoqué la diminution qu'en vue de ne point écorner leurs bénéfices, et qu'en maintenant le salaire tel qu'il est, il leur restât encore un bénéfice suffisant, quoique moindre, pour préférer la continuation des travaux.

Il faut donc agir dans ce cas avec une excessive prudence, et ne s'aventurer que munis de tous les renseignements désirables : c'est là surtout qu'il faut avoir derrière soi une bonne réserve.

Mais s'il est un cas où la grève doit être formellement proscrite, c'est lorsque la diminution de salaire ou de travail provient d'un chômage qui se produit régulièrement à la même époque. Depuis plusieurs années, la fin de l'hiver est signalée par un ralentissement des transactions concernant la houille, et beaucoup de houilleurs ont alors peu ou point d'ouvrage. Il est évident que nous n'innocentons pas les patrons, et qu'ils pourraient bien faire quelques sacrifices en présence des bénéfices qu'ils réalisent; d'un autre côté, que ces chômeurs ne sont pas naturels, mais proviennent d'une mauvaise organisation de l'industrie; toujours est-il qu'en attendant que tout cela soit changé, il faut bien que les ouvriers tirent le meilleur parti des circonstances présentes.

Or, c'est justement au moment où l'on n'a pas besoin d'eux, que les houilleurs se mettent annuellement en grève. Qu'en résulte-t-il? Pour ne pas parler des fusillades, il en résulte qu'après un chômage plus ou moins long, les ouvriers doivent rentrer aux conditions du maître.

Arrive l'été : le travail reprend d'autant mieux qu'une partie des ouvriers charbonniers émigre durant cette saison. Ce serait le moment pour l'ouvrier de faire ses conditions. Il n'y pense pas, parce qu'il parvient à augmenter sa journée en travaillant doublement. Mais l'ouvrier ne doit pas se contenter d'augmenter son salaire en extension, il doit aussi le faire augmenter en intensité, c'est-à-dire en se faisant payer davantage pour le même travail; afin que lorsque arriveront les mauvais jours, il puisse y faire face.

Passons aux grèves pour augmentation de salaire.

Ces grèves ne peuvent être isolées. Les ouvriers d'une fabrique ne peuvent se mettre en grève qu'à la suite d'un accord général, d'un tarif proposé et débattu par tous.

Lorsqu'un tarif existe dans une ville, il est évident que toute infraction d'un patron au tarif doit amener la grève parmi ses ouvriers. Nous parlons donc du cas où ce tarif n'existe pas, ou bien où tous les membres sont d'accord pour la révision du tarif.

Une circulaire est envoyée d'abord à tous les patrons, dans laquelle on expose les prétentions des ouvriers et on leur fixe, pour accepter, une date après laquelle, en cas de non-acceptation, les ouvriers se mettent en grève.

Ici se présente une première question. Doit-on attendre que tous les patrons aient cédé pour reprendre le travail? Il semble que cette question ne devrait pas même être posée. Cependant nous avons vu des cas où des ouvriers croyaient bien faire en refusant d'aller travailler chez les patrons qui avaient accepté le tarif, aussi longtemps que tous les patrons n'avaient pas accédé.

Ils se basent sur ceci, que les patrons qui veulent reprendre le travail, sont forcés alors d'influencer leurs collègues pour les obliger à céder.

Ceci nous semble une déplorable erreur qui ne peut avoir pour effet que de changer les patrons bienveillants en adversaires les plus hostiles, et de dissiper plus promptement les ressources de l'association. Nous sommes d'avis qu'à mesure qu'un patron accepte le tarif, le travail doit recommencer chez lui. Toutefois, comme les récalcitrants pourraient vouloir se tirer d'embaras en faisant exécuter leurs commandes chez les patrons consentants, il faut que les ouvriers de ceux-ci refusent énergiquement de faire tout travail qui ne serait pas pour le compte de leur patron.

Deuxième question : Comment faut-il agir vis-à-vis des patrons qui n'acceptent pas le tarif? Ici trois lignes de conduite sont possibles. Nous les examinerons dans la seconde partie de cet article.

*(La fin au prochain numéro.)*

## Nouvelles de l'Extérieur.

### Autriche.

On lit dans les journaux officieux de Vienne l'entre-filet suivant :

« On sait qu'en ce moment la grave question de la prostitution est discutée dans les régions administratives et qu'une enquête est ouverte dans laquelle sont entendus des représentants de la magistrature, de la police et du gouvernement. Afin d'avoir des renseignements précis qui pussent servir de base aux délibérations, il a été décidé de faire une statistique exacte de toutes les prostituées de Vienne. Cette statistique, qui vient d'être achevée, forme un volume de plus de cent pages ; elle a été dressée d'après les rapports du commissariat de chaque arrondissement. Elle constate qu'il y a à Vienne 6424 prostituées munies de livrets et soumises au contrôle du service médical et de la police. Mais outre ce chiffre de prostituées patentées, la police estime qu'il y a à Vienne au moins 12,000 femmes qui pratiquent le même métier sans qu'il soit possible d'exercer sur elles aucun contrôle.

« Ce sont principalement des ouvrières de fabrique, que l'insuffisance de leur salaire pousse à chercher dans la prostitution un supplément de ressources.

« Sur les 6424 prostituées munies de livrets, il y a 5312 célibataires, 902 veuves et 210 femmes mariées. La plus jeune est âgée de 15 ans, la plus vieille de 47 ans. Le rapport exprime en terminant le regret de devoir constater que dans ces derniers temps, la prostitution s'est accrue dans une proportion effrayante. »

Nous doutons, dit le journal socialiste la *Gleichheit*, après avoir transcrit cette citation, que l'auteur de ces lignes se soit fait une idée du témoignage terrible qu'elles déposent contre notre société moderne. Aucun socialiste n'aurait pu imaginer contre l'Etat bourgeois une plus sévère accusation que celle que contient ce rapport.

Il se trouvera des gens qui diront que les choses qui se passent à Vienne ne nous regardent pas. Mais est-ce que par hasard ce n'est qu'en Autriche que des ouvrières sont forcées de se vendre pour ne pas mourir de faim ?

### Italie.

(Correspondance particulière du Bulletin.)

La Toscane est sauvée ! La police a enfin réussi à mettre la main sur le *chef* de l'Internationale à Florence, Francesco Natta, qui a été arrêté à Florence le 1<sup>er</sup> novembre au soir, et déféré à l'autorité judiciaire sous l'inculpation de conspiration contre l'Etat ! La police nous donne sur cette arrestation, par l'organe de ses journaux, les détails suivants :

« De Genève, où il était l'un des triumvirs de l'Internationale, Natta était venu à Florence pour raffermir les rangs des conjurés, dans lesquels les nombreuses arrestations et les saisies d'armes et de matières incendiaires avaient porté le découragement. C'est un jeune homme d'une tournure distinguée, d'un caractère hardi et énergique, mécanicien de profession. Il a été arrêté à la gare, au moment où il se disposait à quitter Florence. La police, sachant que Natta était un des chefs, une des pierres angulaires de l'Internationale, se livra à des recherches qui lui firent découvrir enfin, dans

une cachette pratiquée dans un mur de la boutique de Natta, toutes les archives de l'Internationale. » (!)

Ce n'est là qu'un court abrégé de la prose policière. Comme vous le voyez, le gouvernement italien ne gaspille vraiment pas son argent en entretenant des espions à Genève, puisque cette ville, à ce qu'on nous apprend, n'est ni plus ni moins que le siège d'un *triumvirat* — nous ne savons pas au juste s'il s'agit d'un *triumvirat* international ou italien. Je prévois que tous les mouchards d'Italie vont être expédiés en Suisse à la recherche du *triumvirat* ! Pauvre Internationale ! Combien de fois déjà n'as-tu pas été officiellement détruite en Italie par l'arrestation de ton *chef* et la saisie de tes archives !

Vous comprendrez facilement que le sujet est délicat, et qu'en voulant relever toutes les bourdes mises en circulation par notre police, toujours si bien informée, on courrait risque d'en dire peut-être un peu plus qu'il n'est utile. Natta est la soixante-unième personne arrêtée à Florence sous prévention d'affiliation à l'Internationale et de conspiration contre l'Etat.

Le gouvernement anglais a adressé des plaintes au gouvernement italien, relativement au dommage éprouvé en Sicile par une compagnie anglaise, par suite du déplorable état de la sécurité publique. Notre gouvernement, tout en répondant qu'il ferait droit à cette réclamation, a déclaré au gouvernement anglais que, bien que les mesures actuellement en vigueur soient déjà fort extraordinaires, il ne lui sera pas possible de rétablir la sécurité en Sicile, à moins d'employer les moyens répressifs les plus énergiques qui puissent exister. Les moyens répressifs les plus énergiques serviront à jeter de la poudre aux yeux des gouvernements étrangers, à l'aide de dépêches fabriquées dans les bureaux de la police, mais je doute qu'ils aient beaucoup d'efficacité contre le brigandage. C'est ainsi que l'autre jour, une dépêche de Palerme annonçant la mort d'un prétendu chef de brigands, a eu un vrai succès d'hilarité parmi ceux qui sont au courant des affaires de Sicile. Le brigandage — qui en Sicile n'est pas autre chose que la guerre de partisans — est indubitablement un des plus puissants moyens de lutte que possède le prolétariat sicilien dans la guerre sociale qu'il soutient contre ses oppresseurs. Je terminerai en vous citant un aveu précieux concernant la Sicile, que j'emprunte à un journal conservateur :

« Autrefois, dit-il, on ne parlait de la Sicile qu'à de longs intervalles, et seulement lorsque quelque fait criant venait rappeler sur l'île l'attention du continent. De la sorte, la situation alla toujours en empirant, jusqu'au moment où le désordre dans l'île atteignit un degré tel, qu'il ne fut plus possible de fermer les yeux. Aujourd'hui, la situation de l'île est la préoccupation principale de l'Italie tout entière. »

L'agitation sicilienne est l'agitation d'esclaves avides d'égalité, et elle ne pourra cesser que le jour où ils auront conquis leur complète émancipation.

G.

## Fédération jurassienne.

*Val-de-Saint-Imier* (correspondance). — L'hiver paraît devoir être plus animé, au point de vue de l'agitation socialiste, que ne l'a été cet été.

Le Comité central de notre fédération ouvrière étudie les moyens d'instituer un second magasin à Saint-Imier; les résultats satisfaisants qui ont été obtenus par le magasin actuel, encourageront la fédération ouvrière à marcher dans cette voie, qui ne peut qu'attacher de plus en plus la population ouvrière de Saint-Imier à l'œuvre que nous avons entreprise.

La question de la fondation d'une bibliothèque ouvrière sera soumise à une délibération de la prochaine assemblée générale de la fédération, et il est à espérer que les adhérents comprendront que, si l'on doit chercher à améliorer la position matérielle des ouvriers, il est nécessaire aussi de favoriser la culture intellectuelle et morale.

Le Comité central a résolu d'adresser des invitations à quelques socialistes pour les engager à venir, dans le courant de l'hiver, donner quelques conférences publiques dans nos localités. Les compagnons auxquels ces invitations seront adressées, se feront sans doute un devoir de prêter leur concours à la fédération du Vallon, dans cette action de propagande.

Une assemblée générale des ouvriers faiseurs d'échappements et parties annexes, est convoquée pour dimanche 22 courant, à 2 heures après-midi, à l'Hôtel de ville, à Saint-Imier, dans le but de constituer une société du métier. Les ouvriers nombreux de cette profession ne voudront pas rester plus longtemps désorganisés.

Une assemblée générale de l'Union des sections internationales du district de Courtelary aura lieu lundi 16 courant, à 8 heures du soir, à la *Clef*, dans le but de délibérer sur l'organisation de séances mensuelles et publiques de discussion qui auraient lieu, pendant l'hiver, alternativement à Saint-Imier et à Sonvillier.

Les questions proposées pour l'ordre du jour de ces séances de discussion, sont les suivantes :

1. La question des salaires et la réduction des heures de travail.
2. Les associations de résistance et les dispositions législatives des Etats, en présence des questions ouvrières.
3. La coopération.
4. L'action politique des classes ouvrières.

On se laisse peut-être généralement, dans nos sections, trop influencer par l'indifférence qui règne dans notre contrée. Si nous ne laissons échapper aucune occasion de manifester notre existence, si nous exerçons une action propagandiste permanente, au moyen de conférences, de séances publiques de discussion, de brochures, nous parviendrons peu à peu à briser les barrières que nos adversaires de toutes nuances s'efforcent de placer sans cesse entre nous et les ouvriers indifférents ou hostiles. Et quand même nous n'atteindrions pas des résultats immédiats, c'est notre devoir d'agir toujours selon les moyens qui sont en notre pouvoir.

*Berne.* — La section de Berne nous adresse la communication suivante :

« Il y a quelques jours, une quarantaine d'ouvriers de la grande scierie mécanique de MM. Deller et Cie

s'étaient mis en grève. Ils refusaient leur travail si un certain personnage qui leur est très antipathique et qui sans aucun droit s'érige en contre-maitre, ne sortait pas de l'atelier.

« A ce moment-là les commandes abondaient, aussi a-t-on essayé la conciliation. Que les ouvriers se remissent à l'ouvrage, et on promettait formellement que dans le laps de temps nécessaire pour le remplacer, le personnage en question disparaîtrait. Devant ces propositions, quelques pères de famille cédèrent, plusieurs suivirent leur exemple, un seul tint bon et préféra changer d'atelier.

« La promesse faite ne s'est point encore réalisée; sera-t-elle tenue? Nous ne le pensons pas, et, avouons-le, les ouvriers ne l'espèrent pas davantage. Ils n'ont pas été dupes, mais ils ont été victimes. De qui? de leur propre négligence. Ils ont bien vite senti que sans organisation; sans caisse de résistance, privés du délai nécessaire pour faire appel au concours matériel de leurs camarades, la lutte, même au prix des plus grands sacrifices, était impossible. Et ils sont rentrés.

« Qu'ils se groupent du moins après cette expérience; qu'ils constituent leur caisse; qu'ils entrent en relation avec ceux de leurs camarades qui, plus prévoyants, se sont organisés, et bientôt ils pourront renouveler leur demande. Cette fois, ils ne se laisseront pas payer de promesses; ils ne seront ni dupes, ni victimes, parce que d'avance ils seront assurés du succès. »

Berne, le 10 novembre 1874.

Pour la section de propagande de Berne :

*La commission du travail.*

A notre vif regret, la correspondance de la Chaux-de-Fonds, que nous annoncions dans notre dernier numéro, a été égarée. Nous prions notre correspondant de bien vouloir nous écrire une seconde fois, et nous publierons sa lettre dimanche prochain.

Les membres de la Section de Neuchâtel sont spécialement invités à assister à la séance du jeudi 19 courant, où lecture doit être faite d'un travail critique sur Proudhon et ses théories.

---

### Vient de paraître :

**Almanach du peuple pour 1875.** 5<sup>e</sup> année. — Prix pour la Suisse : 25 centimes.

Sommaire : *Les dangers du radicalisme*, P. Brousse. — *Résumé critique d'économie politique*, B. Malon. — *La coopération*, Auguste Spichiger. — *Quelques difficultés dans la pratique des associations, scène de la vie ouvrière jurassienne*, Adhémar Schwitzguébel.

L'*Almanach du peuple* est en vente auprès de l'administration du *Bulletin* et dans toutes les sections de la Fédération jurassienne.

---

SOUS PRESSE :

### Esquisses historiques

*Etudes populaires sur les principales époques de l'histoire de l'humanité.* — Première série. Prix 1 fr.

Les personnes qui s'étaient chargées de listes de souscriptions pour cette première série sont priées de les envoyer à l'adresse de l'administration du *Bulletin*.